

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Demande en ligne de naturalisation française ou de réintégration dans la nationalité française

#### Accéder au Service en ligne

Le **téléservice** est accessible avec l'un des identifiants suivants : vos identifiants FranceConnect ou votre numéro de visa d'entrée en France, ou votre numéro de titre de séjour, ou vos identifiants utilisées pour accéder au téléservice de demande d'un titre de séjour.

#### À savoir

Vous ne pouvez pas utiliser le téléservice si êtes domicilié en**Guyane, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie**. Vous devez déposer votre dossier de naturalisation auprès de la plateforme de naturalisation de votre domicile. Si vous vivez à l'étranger, le dossier est à déposer auprès d'un consulat français.

Comment faire si je ne parviens pas à utiliser le téléservice ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement auprès du**centre de contact citoyens** de l' ANTS .

#### Où s'adresser ?

##### Centre de Contact Citoyens – Nationalité française

Vous pouvez obtenir de l'aide pour le dépôt en ligne de votre demande de naturalisation française et avoir des informations sur le suivi de votre dossier.

#### Par téléphone

**0806 001 620** (numéro non surtaxé) en France métropolitaine, depuis l'Outre-Mer et l'étranger.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### Formulaire de contact en ligne

Accès au formulaire de contact .

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire d'assistance aux usagers .

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide auprès d'un**point d'accueil numérique** installé dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures.

Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir comment prendre rendez-vous.

#### Où s'adresser ?

##### Prefecture

#### Où s'adresser ?

##### Préfecture de police de Paris

Que faire si j'ai déjà déposé ma demande (procédure papier) ?

Si vous avez déjà déposé une demande de naturalisation française et avez déjà un numéro de dossier attribué, vous ne devez pas déposer de nouvelle demande.

Cela **retarderait** le traitement de votre demande.

Quels sont les documents à joindre ?

Un permet d'établir la liste des documents à joindre selon votre situation.

Vous devez ensuite les numériser avec un scanner ou les photographier avec un smartphone.

Comment savoir s'il manque des documents ?

Vous serez contacté s'il manque des documents.

Comment suivre ma demande ?

Vous pourrez directement voir sur **votre espace personnel en ligne** l'avancée de votre demande et répondre aux éventuelles demandes supplémentaires.

Par exemple, manque d'un document, non-conformité de l'état civil.

À chaque étape du traitement de votre demande, vous recevez une notification par mail sur votre espace personnel.

Comment faire si ma situation change ?

Vous devez **informer l'administration via votre espace personnel** de toute modification de votre situation personnelle ou professionnelle.

Par exemple : naissance, mariage, déménagement, nouveau contrat de travail.

Joignez les documents justificatifs.



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R60835>